canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal

Conférence de presse

Mercredi 26 avril 2017
Salle du Bicentenaire, Lausanne

Sommaire

Rappel légal

Rapport de gestion 2016

- **Partie générale**
- **Activités des 3 sous-commissions**

Sommaire

Bilan de législature

- **Introduction**
- **PLAFA**
- **Surveillance et haute surveillance de l'Ordre judiciaire vaudois**
- **Composition des cours et désignation des assesseurs**
- **Site unique**
- **Conclusions**

Rappel légal

Constitution vaudoise, article 135 : Haute surveillance

Sauf l'indépendance des jugements, le Tribunal cantonal est placé sous la haute surveillance du Grand Conseil.

Loi sur le Grand Conseil, article 58a : Commission de haute surveillance

1 *La Commission de haute surveillance est chargée d'exercer pour le Grand Conseil la haute surveillance sur le Tribunal cantonal.*

2 *La commission est composée de 7 membres, sans suppléants.*

3 *…*

4 *Pour le surplus, les tâches et moyens de la CHSTC sont définis par une loi spéciale.*

5 *…*

Rappel légal

Loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (LHSTC), du 8 mars 2011

Dispositions générales

Art. 2 ***Objet***

- *La haute surveillance porte sur la gestion du Tribunal cantonal.*
- *Elle comprend également le pouvoir d'investigation en cas de déni de justice récurrent d'une autorité judiciaire.*
- *La haute surveillance ne porte pas sur l'activité juridictionnelle des autorités judiciaires.*

Rappel légal

Loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (LHSTC), du 8 mars 2011

Tâches de la Commission de haute surveillance

Art. 10 ***En général***

La commission a pour tâches :

a. Principalement, d'examiner le rapport annuel de gestion du Tribunal cantonal et de rapporter au Grand Conseil à ce sujet;

b. De traiter les pétitions transmises par la Commission des pétitions et autres courriers adressés au Grand Conseil en lien avec l'Ordre judiciaire;

c. D'investiguer sur des circonstances exceptionnelles (dénis de justice récurrents notamment).

Rapport de gestion 2016

Partie générale

M. Régis Courdesse, président

Rapport de gestion 2016

La CHSTC rencontre la Cour administrative du Tribunal cantonal deux fois par année pour examiner et discuter le rapport de gestion (rapport bref et rapport complet). La CHSTC reçoit aussi le Conseil de l'Ordre des avocats vaudois (OAV), ce qui lui permet d'avoir un regard croisé sur la justice.

Constatation réjouissante : l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a reçu 56'000 nouvelles affaires en 2016 et 59'000 affaires ont été traitées durant cette même période, réduisant ainsi le nombre total des affaires pendantes. Le Tribunal cantonal a présenté son rapport 2016 il y a quelques semaines, la CHSTC ne va pas reprendre ses statistiques à son compte et préfère présenter des considérations ayant retenu particulièrement son attention.

Rapport de gestion 2016

Concept d'entretien de fonction des magistrats de première instance
Suite à une observation de la CHSTC en 2013, le TC a mis en place des entretiens au moins une fois par législature.

Frais de surveillance dans les tribunaux
Un bilan des mesures de sécurité prises depuis 2004 a été décrit par le Secrétaire général de l'OJV, spécialement dans les tribunaux d'arrondissement et les offices des poursuites. Une présence policière permanente n'étant pas possible, c'est le système des agents de sécurité qui a été choisi. Mais le coût de cet engagement a dû être compensé dans un cadre budgétaire. La CHSTC estime qu'il est indispensable que la justice puisse être rendue en toute sécurité.

Rapport de gestion 2016

Réforme vaudoise de la curatelle – composition de la cour

Trois améliorations du système :

1. Les collaborateurs de l'Etat peuvent être assesseurs;
2. L'âge des assesseurs va passer de 70 à 75 ans;
3. Le pourcentage des assesseurs « spécialistes » augmente.

Formation des magistrats

L'OJV publie les offres de formation juridiques et de gestion sur son intranet. La formation des magistrats est encouragée.

Rapport de gestion 2016

Assistance judiciaire

L'introduction des nouveaux codes de procédure civile et pénale a fait presque doubler les montants de l'assistance judiciaire. La plus grande partie de l'AJ est constituée du droit de la famille (divorce, etc.). Plus de la moitié des montants est ensuite encaissée.

Instance intermédiaire en matière de police des étrangers

Instauration d'une instance intermédiaire a été demandée par la CHSTC par le biais d'un postulat déposé en janvier 2017. La commission estime que le filtre constitué par le SPOP en matière administrative permettrait au TC de se concentrer sur l'aspect judiciaire des recours. C'est au Conseil d'Etat de venir avec des propositions.

Rapport de gestion 2016

Activité des sous-commissions

Tribunal d’arrondissement de l’Est vaudois

Mme Pierrette Roulet-Grin, membre

Rapport de gestion 2016

Activité des sous-commissions

Chambre des recours pénale, Cour d'appel pénale, Cour des poursuites et faillites

M. Gérard Mojon, membre

Rapport de gestion 2016

Activité des sous-commissions

Tribunal des mesures des contrainte et juge d'application des peines

M. Nicolas Mattenberger, vice-président

Bilan de législature

Introduction

M. Régis Courdesse, président

Bilan de législature

La CHSTC a établi un bilan de ses activités pour la législature 2012-2017, principalement quant à la suite donnée par le TC à ses 7 observations. De manière générale, leur mise en œuvre a été effectuée avec succès, mais certains objectifs nécessiteront un suivi lors de la prochaine législature.

Les dossiers clés de ces cinq dernières années concernent entre autres les expertises psychiatriques, les placements à des fins d'assistance (PLAFA), la surveillance et la haute surveillance de l'OJV, la gestion du personnel, et en particulier la formation et l'évaluation des magistrats de première instance, l'interdisciplinarité des autorités de protection de l'adulte, ou encore la composition des cours et la désignation des assesseurs.

Bilan de législature

Placements à des fins d’assistance (PLAFA)

M. Nicolas Mattenberger, vice-président

Bilan de législature

Surveillance et haute surveillance de l’Ordre judiciaire vaudois

M. Nicolas Mattenberger, vice-président

Bilan de législature

Composition des cours et désignation des assesseurs

M. Gérard Mojon, membre

Bilan de législature

Site unique

M. Régis Courdesse, président

Bilan de législature

La réunion du TC sur un site unique est toujours attendue avec impatience, à la suite de l'approbation unanime du postulat Mahaim (12_POS_006).

Après une question orale à fin 2016 du président de la CHSTC concernant le site unique, l'Initiative Raphaël Mahaim et consorts (17_INI_023) doit permettre d'octroyer au CE un crédit d'étude pour lancer le travail. Cette Initiative a été cosignée par la plupart des membres de la CHSTC.
Le 14 mars 2017, l'Initiative a été renvoyée en commission sur demande du Chef du Département des finances. Le dossier semble être sur les rails.

Mais une précision s'impose : le site unique n'a pas pour but d'améliorer la gestion administrative du TC, mais doit permettre aux magistrats d'être ensemble et d'avoir des échanges directs, en finalité d'améliorer la gouvernance et le fonctionnement de la justice pour les citoyens, en lui permettant une meilleure efficience grâce à plus de proximité.

Bilan de législature

Conclusions

M. Régis Courdesse, président

Bilan de législature

Après une législature complète, quelques remarques :

La CHSTC regrette l'absence de réponse du Conseil d'Etat à un certain nombre d'objets qu'elle a déposé qui pourraient contribuer à améliorer la gouvernance et le fonctionnement de la justice vaudoise.

Globalement, la CHSTC constate que l'OJV fonctionne à satisfaction au service des Vaudoises et des Vaudois, en dépit de sa complexité et des adaptations régulières aux nombreuses modifications de procédures.

Le TC a fait face à l'augmentation du nombre des affaires, en adaptant judicieusement l'engagement des moyens à sa disposition. Les craintes que formulait la commission en 2012, de voir l'OJV submergé par l'augmentation des affaires ne sont ainsi pour l'heure pas avérées et elle le salue.

Bilan de législature

La CHSTC n’a pas constaté de déni de justice. Les délais sont généralement satisfaisants, malgré quelques lenteurs parfois préoccupantes. Mais il est à relever que dans le cas particulier du Tribunal des baux qui intéresse un grand nombre de personnes, les délais de motivation des jugements ont été fortement raccourcis entre 2012 et 2015. L’objectif de la commission est clairement tourné vers une justice efficiente.

Les sous-commissions ont effectué des visites dans toutes les instances de l’Ordre judiciaire pendant la législature, selon une planification organisée dès le début des travaux de la CHSTC. Au terme de cette première législature complète, la commission constate que ces visites sont absolument indispensables pour une connaissance intérieure de l’OJV et pour sentir le cœur de la justice vaudoise, en vue toujours de son amélioration.

Bilan de législature

Toutes les observations de la commission ont été suivies d'effets et le Tribunal cantonal en a tenu compte, même si à quelques reprises il a fallu insister. Mais dans l'ensemble, les améliorations et les modifications préconisées par la commission ont été mises en œuvre à satisfaction.

Les relations avec la Cour administrative du TC sont empreintes de respect réciproque et la commission relève le bon esprit dans lequel se déroulent les discussions.

Enfin, la CHSTC demeure attentive à l'image de la justice qui n'est pas sans jouer un rôle sur l'acceptation des décisions. Il est évident que la CHSTC ne peut s'autosaisir des cas d'image négative de la justice, au nom de la séparation des pouvoirs et de la répartition entre surveillance et haute surveillance, mais elle est attentive à cet aspect de la justice.

Questions